

Arrêté du Président

N° 2026-145

MB/ML/SM/CS

OBJET Concours externe et concours interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives - session 2026
Liste des candidats admis

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L522-1, L522-23 à L522-31, L523-1, L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 92-364 du 1^{er} avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseiller territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 93-555 du 26 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

Vu ensemble les arrêtés n° 2026-39 et 2026-40 du 4 février 2026, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n°2025-171 du 8 juillet 2025 portant ouverture de la session 2026 d'un concours externe et d'un concours interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives,

Vu l'arrêté n°2026-6 du 8 janvier 2026 portant liste des admis à concourir à la session 2026 d'un concours externe et d'un concours interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 26 mai 2026, fixant la liste des admis à la session 2026 du concours externe et d'un concours interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à la session 2026 des concours externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à cinquante-six (56) candidats admis, répartis comme suit par voie de concours :

Concours	Nombre de candidats
Externe	29
Interne	27
Total	56

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 04/06/2026.....

Fait à Pantin, le 26 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale




Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

**Annexe à l'arrêté n°2026–145 du 26 mai 2026
portant liste des candidats admis au grade de conseiller territorial des activités
physiques et sportives
(établie à l'issue des concours interne et externe)**

Session 2026

AGYAPONG Wilfried
ALIAS Alexandre
AMY Benjamin
BALLESTER Martial
BARREL Maxime
BERGERON Yon
BERNASQUE Julien
BLONDEL Elsa
BONTANT Julien
BOURAMOULA Rabah
BOUZETIT Thomas
BRIOT Hadrien
BRU Frédéric
CALMELS Hugo
CARON Loïc
CAZALIS Emile
CHAUSSARD Vincent
DARCQ Vincent
DELECRAY Thomas
DEMORY Marie
FOUESNEAU Yann
FOURNIER Emeric
FULGINI Rémi
GANDOIN Gregory
GEFFRAY Charlotte
GEMMET Lisa
GENIEUX Camille
UCHER Nicolas

JANICKI Laurent
JAULHAC Stephanie
JIMENEZ Emmanuel
KOSTADINOV Tzvetomira
KURNIKOWSKI Kristel
LABIGANG Elsa
LOPEZ Clément
MAURY Laetitia
MONTORO Mickael
MOUCI Christophe
MROWINSKI Romain
NUTTI Thomas
OUARAS Salah
PIERROU Christophe
PLE Clément
PRENVEILLE Alexandre
REBEYRAT Céline
RIOCHE Kévin
ROINAC Matthieu
RONCIN Karole
SARRAIL Fanny
SEMA Jean
SOURY Emilie
SOURY Maud
THOMAS Boris
VAUTHIER Pierre
VERHILLE David
VERMOREL Thomas

Arrête la présente liste à cinquante-six (56) candidats admis.

Publié par affichage électronique sur
le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
Le..04/06/2026.....
Jusqu'au...04/06/2027.....

Fait à Pantin, le 26 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).